SOMMAIRE

DOSSIER

RDP	200E0 • DÉTRUIRE OU RECONSTRUIRE UNE JUSTICE INDÉPENDANTE	5
	RDP200f6 • Présentation	5
	Joana Mendès et Thomas Hochmann	
	RDP200h4 • Les périls de la culture israélienne de justification : le cas révélateur du contrôle de la rationalité	6
	Mosche Cohen-Eliya	
	RDP200h3 • Du « blitz hongrois » au « salami polonais » : la refonte judiciaire en Israël, un projet populiste	14
	Yaniv Roznai	
	RDP200g5 • Le triomphe sans gloire de la droite juridique américaine Léonid Sirota	23
	RDP200g4 • La révision sur la composition de la Cour constitutionnelle d'Arménie	30
	La quête complexe de légitimité pour une juridiction controversée Gohar Galustian	
	RDP200g8 • Déconstruction et reconstruction du Tribunal constitutionnel polonais	37
	Du déclin aux perspectives de refondation de l'institution Marie Gren et Monika Florczak-Wator	
A I	POSTERIORI	
	RDP200g1 • Jean Rivero, « Sur la rétroactivité de la règle jurisprudentielle » (AJDA 1968, p. 15 et s.) Bertrand Seiller	44
RE	CENSION	
	RDP200f5 • Frédéric Krenc, <i>Une Convention et une Cour pour les droits fondamentaux, la démocratie et l'État de droit en Europe</i> (2023, Anthémis)	<i>†</i> 50
	Jean-Pierre Marguénaud	
DC	OCTRINE	
	RDP200g7 • Regrets, excuses et pardons, les actes étatiques de reconnaissance	57
	Mathieu Soula	
	RDP200g0 • L'incompétence négative et la hiérarchisation des droits et libertés : l'apport de l'analyse quantitative	64
	Marie Glinel	
	RDP200f0 • Protection du patrimoine culturel et Jeux olympiques de 2024 Emrullah Yolal	74

RDP200h2 • Le visa cinématographique, acte administratif singulier ? Mathilde GrandJean	91
RDP200h0 • Le statut contentieux de la prescription quadriennale dans le procès administratif Eloi Krebs	103
RDP200d6 • Environnement et droit des générations futures. « Don't look up! » À propos de la décision n° 2023-1066 QPC du 27 octobre 2023, Association Meuse nature environnement et autres Hugo Avvenire	113
CHRONIQUE	
RDP200g6 • Droit administratif français (année 2023) Sur l'actualité des rapports entre juge et politique Jean-François LAFAIX	121
RDP200g3 • Cour européenne des droits de l'Homme (année 2023) Hélène Surrel, Laure Milano et Fabien Marchadier	137
COLLOQUE	
RDP200g9 • LA DÉCISION ADMINISTRATIVE AU PRISME DES INTÉRÊTS (PARTIE 2)	147
RDP200f3 • L'expertise comme révélateur d'intérêt(s) ? Illustrations en droit de l'environnement Rémi RADIGUET	147
RDP200f9 • Les procédures de participation du public Une décision administrative suscitant l'intérêt ? Christophe TESTARD	150
RDP200f8 • La décision administrative entre les mains des administrés : les conventions citoyennes Charles-André Dubreuil	153
RDP200f2 • Les intérêts exprimés Le développement des « portes étroites » devant les juridictions administratives Laure RAGIMBEAU	157
RDP200f4 • Les intérêts dans l'appréciation de la recevabilité Cédric Meurant	161
RDP200g2 • Les intérêts dans l'appréciation de la légalité Éléonore Gigon	164
RDP200f7 • Les « intérêts sauvés ». L'office du juge administratif Émilie Barbin	168
RDP200h1 • Brèves remarques en guise de synthèse Fabrice Melleray	171